



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Brésil

Résumé

La Directrice générale présente ci-après le programme de coopération avec le Brésil, pour la période 2002 à 2006.

La situation des enfants et des femmes

1. Le Brésil est le cinquième pays au monde par la superficie, son territoire couvrant près de la moitié de l'Amérique du sud. Sa population est de 167,9 millions d'habitants, dont 60 millions d'enfants de moins de 18 ans, et regroupe différentes ethnies.

2. L'économie du Brésil est la plus importante d'Amérique latine et elle se classe au neuvième rang mondial. La stabilité économique, la démocratie et les progrès technologiques de la décennie écoulée doivent désormais servir de fondement pour des changements structurels permettant de réduire la pauvreté. Au nom de l'ajustement macroéconomique, la majorité des dépenses publiques ont été consacrées à la réduction de la dette au niveau intérieur et extérieur. Malgré un revenu annuel par habitant de 4 420 dollars, les disparités socioéconomiques sont grandes et le pays compte 54 millions de pauvres, dont 20 millions d'enfants. De façon générale, les démunis appartiennent à des populations urbaines et rurales marginalisées.

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

3. En 1988, après 21 ans de régime militaire, une nouvelle constitution a donné « la priorité absolue aux enfants » et a prévu un plus grand degré de décentralisation et d'autonomie locale, en particulier en faveur des 5 507 municipalités du système fédéral, qui regroupe 26 États et un district fédéral. Depuis que le Brésil a approuvé en 1990 le Statut de l'enfant et de l'adolescent, qui s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant, 14 des 27 objectifs du Sommet mondial pour les enfants ont été réalisés. Le taux de mortalité infantile (TMI) a été ramené à 36,1 pour 1 000 naissances vivantes, soit une baisse de 25 %; plus de 90 % des enfants sont vaccinés; 95 % des enfants âgés de 7 à 14 ans étaient scolarisés en 1998, soit une augmentation par rapport au taux net de scolarisation qui était de 86 % en 1991. Le nombre d'enfants qui travaillent âgés de 5 à 14 ans a été réduit de 25 % entre 1992 et 1999 et ramené à 2,9 millions.

4. Il existe toutefois de graves disparités. Malgré des politiques et des services visant à donner aux enfants un bon départ dans la vie, 50 000 nouveau-nés meurent chaque année avant l'âge d'un mois. Un tiers des 2,9 millions d'enfants nés chaque année ne sont pas enregistrés, malgré des campagnes de sensibilisation en ce sens; ce chiffre s'élève à plus de 50 % au nord et au nord-est du pays, qui correspond aux régions les plus pauvres et les plus marginalisées. D'après les données de 1999, moins de 9 % des enfants de moins de 3 ans ont bénéficié des programmes de développement du jeune enfant. En ce qui concerne les enfants âgés de 4 à 6 ans, 57,9 % suivaient un enseignement préscolaire.

5. Près de 2 millions d'enfants, en majorité des enfants qui travaillent et des enfants handicapés, ne sont pas scolarisés. Le Gouvernement et des organisations non gouvernementales essaient de résorber le taux d'abandon scolaire de 3,9 % et le taux de redoublement de 23,4 % au moyen de réformes des programmes, de programmes de formation des enseignants, de la participation des communautés à la gestion des écoles, d'activités extrascolaires, de cours particuliers pour les élèves ayant des besoins spéciaux, et une plus grande coordination entre l'école, la famille et la communauté.

6. Seulement 41 % des adolescents de 15 à 19 ans achèvent les huit ans d'enseignement primaire et un tiers finit le cycle secondaire. Les adolescents sont particulièrement vulnérables au VIH/sida, aux grossesses précoces, à l'abus de drogue et à la violence. L'expérience a montré que le risque diminue lorsque l'identité et l'autonomie des jeunes sont mises en valeur par la participation à des activités éducatives, culturelles, sportives et communautaires. La hausse de la violence chez les jeunes gens de 15 à 19 ans a réduit de trois ans l'espérance de vie masculine. Environ 30 000 adolescents sont arrêtés chaque année et sont souvent placés dans des centres qui ne permettent pas leur épanouissement psychosocial et physique.

7. Les problèmes du travail des enfants, des sévices sexuels, de la violence, du VIH/sida et d'un accès limité à des installations sanitaires et à l'eau propre se posent tout au long du cycle de vie, touchant les enfants dès la naissance et l'adolescence. L'attribution d'allocations modestes aux familles pauvres, en conjonction avec des activités extrascolaires, la formation des enseignants et l'évolution des mentalités, ont contribué à faire baisser le travail des enfants et à accroître les taux de scolarisation et de réussite scolaire.

8. La violence familiale et communautaire, ainsi que les sévices sexuels et l'exploitation des enfants, sont de plus en plus souvent reconnus comme de graves problèmes sociaux. En plus d'encourager le public à dénoncer des violences, des

campagnes appellent la coordination des mesures entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Enseignements tirés des programmes précédents

9. Plusieurs enseignements importants ont été identifiés lors de l'examen à moyen terme réalisé en 1997 en ce qui concerne la formulation des programmes, notamment la nécessité de modifier l'ancienne structure sectorielle. On a reconnu la valeur d'une approche intersectorielle, comme on l'a vu dans le choix et le traitement de thèmes comme le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et le développement du jeune enfant. L'examen a également conclu que les cinq bureaux de zone de l'UNICEF situés dans les régions les plus pauvres du Brésil constituaient un avantage comparatif. La collaboration avec des institutions comme la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a renforcé l'incidence des activités de renforcement des capacités au niveau local et de plaidoyer et d'élaboration des politiques au niveau national.

10. Un projet très constructif a été mené à bien dans l'État de Ceara, dans le nord-est du pays, où 172 municipalités ont concouru pour obtenir l'aval de l'UNICEF. Ce projet novateur a démontré que dans un laps de temps d'un an, les collectivités locales pouvaient collaborer en vue d'accroître des inscriptions dans les écoles primaires, de réduire le taux de mortalité infantile et de créer des conseils des droits de l'enfant efficaces, sans avoir besoin d'un montant important de ressources financières supplémentaires. Cette expérience a également permis d'établir une stratégie efficace pour que l'UNICEF appuie le processus de décentralisation rapide, permettant une couverture à grande échelle des municipalités sans exiger des projets municipaux individuels laborieux et onéreux. Cette stratégie constitue une initiative viable pour l'UNICEF et d'autres intervenants pour atteindre et mobiliser de nombreuses autres municipalités au Brésil.

11. De nouveaux partenariats, notamment à long terme, sont essentiels pour donner toute leur valeur aux droits de l'enfant. Le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation, les responsables municipaux de la santé et de l'éducation, les journalistes et les pédiatres collaborent depuis longtemps au Brésil en faveur de la survie et de l'épanouissement des enfants. Dans le même temps, l'UNICEF doit coopérer avec le Ministère de la justice, le Ministère du travail et le Ministère de l'aide sociale pour lutter contre le mauvais traitement des enfants, réduire le travail des enfants et promouvoir des activités extrascolaires pour les jeunes. Les partenaires du secteur privé et les associations à but non lucratif sont des alliés essentiels pour promouvoir le respect des droits de l'enfant, en plus d'être des donateurs potentiels.

12. Les médias sont essentiels pour que le public se sente concerné par les problèmes sociaux et les droits de l'enfant; ils ont renforcé la qualité de leurs comptes rendus et de leurs analyses au cours des 10 dernières années et ont maintenu la liberté de la presse. Par ailleurs, 90 % des foyers brésiliens ont un accès facile à la radio et à la télévision. La croissance rapide de l'informatique et de l'accès à l'Internet oblige l'UNICEF à faire face à la complexité de la mise en commun des informations par des techniques de communication en évolution perpétuelle.

13. La crédibilité de l'UNICEF repose sur l'impact visible de sa position sur les questions relatives aux enfants, notamment par la tenue d'un téléthon diffusé chaque

année sur le réseau « REDE GLOBO ». Le fait que des enfants vivent dans des décharges était banal jusqu'en 1999, lorsque le public s'est ému de leur sort et des initiatives viables ont été mises au point dans le cadre d'une campagne lancée en collaboration avec 40 organisations non gouvernementales et institutions publiques afin de sauver 50 000 enfants avant 2002. Le public, les ONG et les groupes du secteur privé s'occupant du secteur social ont prié l'UNICEF de continuer à se faire l'écho du public.

Stratégie proposée pour le programme

14. Les principes d'égalité, de non-discrimination, de participation et d'intersectoralité sont essentiels pour le nouveau programme de pays. L'UNICEF continuera à placer l'enfant au centre du programme d'action national. Lors de la prochaine période quinquennale, l'UNICEF s'efforcera de garantir que les droits de tous les garçons et filles soient pleinement garantis. En utilisant une stratégie fondée sur le cycle de vie, l'UNICEF mobilisera le gouvernement, la société civile et le secteur privé, à partir des principes du Statut de l'enfant et de l'adolescent et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

15. Les stratégies du programme de pays incluront : la mobilisation sociale et politique en faveur des droits de l'enfant; le renforcement des capacités en vue de la décentralisation afin de résorber les disparités; et l'expansion des modèles en matière de prestation de services en faveur des enfants les plus vulnérables et des exclus. La capacité de l'UNICEF d'opérer à tous les niveaux et dans tous les secteurs sera assurée en tirant parti de l'expérience acquise aux niveaux municipal et communautaire dans les régions prioritaires afin de formuler les principes directeurs. L'UNICEF conservera ses capacités et son rôle de premier plan par la recherche, le contrôle et des analyses qui contribueront à améliorer les stratégies et à renforcer la mise en commun des informations. Quatre programmes viendront à l'appui des engagements pris par le Gouvernement et la société civile en ce qui concerne le Statut de l'enfant et de l'adolescent.

16. Dans le cadre du programme *développement du jeune enfant*, l'UNICEF collaborera avec ses partenaires pour garantir que l'incidence essentielle de ce programme soit mieux appréciée par les familles, les communautés, la société civile et le secteur public à tous les niveaux. L'objectif principal sera d'encourager les familles à protéger leurs enfants et à les aider à concrétiser leur potentiel du mieux possible. Le programme augmentera la capacité des familles à participer et à renforcer la demande du public pour des activités d'éveil de haute qualité. La mise au point des directives plus précises pour une affectation suffisante de ressources sera facilitée. Des stratégies de communication doivent être mises en place à l'appui de ce processus et pour garantir un accès plus général, en accordant la priorité aux enfants les plus vulnérables.

17. Dans le cadre du programme *éducation pour l'inclusion*, l'UNICEF appuiera des initiatives garantissant le droit de tous les enfants âgés de 7 à 14 ans d'aller à l'école, d'apprendre dans des environnements propices et de développer des capacités civiques pour exercer leurs droits. Comme l'enseignement n'est pas limité à l'environnement scolaire, le programme offrira des possibilités supplémentaires d'enseignement et de participation, ainsi que des espaces privilégiés. Cela inclura la santé, les sports, les loisirs et des activités culturelles. L'UNICEF développera les

activités déjà entreprises avec ses partenaires, notamment les ministères fédéraux, les secrétaires de l'éducation des États et des municipalités, les médias, le secteur privé et les ONG, afin d'atteindre les enfants marginalisés, y compris les handicapés, les enfants qui travaillent et les enfants habitant dans les régions les plus éloignées. Les contributions principales seront notamment la mise au point de méthodes visant à garantir l'inclusion et les droits des plus exclus, ce qui se fera au bénéfice de tous les élèves du primaire.

18. Les adolescents âgés de 15 à 18 ans, qui ne sont plus des enfants mais pas encore des adultes, doivent avoir la possibilité de devenir des citoyens productifs. L'UNICEF s'efforcera dans le cadre du programme *adolescents citoyens à part entière* d'améliorer l'accès à un enseignement secondaire de qualité, à des services de santé et de stimuler des programmes interactifs de communication. Pour les adolescents qui entrent dans la population active sans avoir fini leurs études, l'UNICEF appuiera la mise au point d'alternatives viables, autrement dit de possibilités de scolarité « de la deuxième chance ». La collaboration avec les ONG, des fondations, des municipalités et des institutions des Nations Unies sera essentielle pour mettre au point des politiques qui considèrent les jeunes comme des citoyens productifs. Les adolescents ayant des démêlés avec la justice bénéficieront d'une attention spéciale.

19. Le programme *protection spéciale et suivi* appuiera la mise au point de mesures de protection pour les enfants et les adolescents exposés à des risques particuliers, afin d'éliminer le travail des enfants et de réduire la violence familiale et l'exploitation sexuelle. Des stratégies de prévention du VIH/sida et d'ajustement en famille seront entreprises en partenariat avec les familles, le Groupe du sida de l'ONU, les conseils des enfants et des adolescents aux niveaux du pays des États et des municipalités, des ONG, les médias et le Gouvernement. La sensibilisation du public et du gouvernement sur ces problèmes exige une mobilisation et des activités de plaidoyer concertées.

20. Les coûts sectoriels croisés appuieront les quatre programmes; les initiatives régionales, la formation du personnel, le personnel technique et d'appui, ainsi que les émoluments et les frais de voyage des consultants; ainsi que les dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes par le budget d'appui.

21. Du fait de la vaste dimension du Brésil et des disparités sociales et géographiques, l'UNICEF aura recours au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de garantir que la plupart des ressources soient consacrées au nord et au nord-est du pays. L'UNICEF insistera sur les activités concluantes de constitution de partenariats entre la société civile et le secteur privé qui, en plus de mobiliser le financement au titre des « autres ressources » dynamisera les mouvements existants pour garantir la place des problèmes des droits de l'enfant au centre de l'action publique et politique.

Budget indicatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Développement du jeune enfant	–	14 400	14 400
Éducation pour l'inclusion	–	18 000	18 000
Adolescents citoyens à part entière	–	14 400	14 400
Protection spéciale et suivi	–	25 200	25 200
Coûts sectoriels croisés	3 705	14 295	18 000
Total	3 705	86 295	90 000

^a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.